LES SENTIERS SAINT SYLVANNAIS

RÈGLEMENT de LA SAINT SYLVANNAISE

Art. 1. Présentation

Les sentiers Saint Sylvannais organisent, **le dimanche 7 Mars 2027**, la 3ème édition de la Saint Sylvannaise. Cette manifestation sera composée de 5 courses mixtes, deux courses enfants, de 500m et de 1km, une course de 5Km, une de 9 km, une de 24 km, ouvertes aux licenciés et non licenciés. Cette manifestation sera complétée d'une randonnée 11Km. (Modalité aux Art.4 et Art.5).
Cette manifestation est inscrite au calendrier des Courses Hors Stades, elle est donc soumise au règlement de la Commission Nationale des Courses Hors Stades.

Art.2. Départs

Départ des courses à :
9h00 pour la course nature de 24 Km,
9h15 pour la course enfants de 1000 mètres réservés aux enfants nés en 2018, 2017 et 2016 **(pour info si je me trompe pas de CE 2 à CM2),**
9h30 la course enfants de 500 mètres pour les enfants nés en 2021, 2020 et 2019 (de grande section à CE1)
9h45 pour la course nature de 5 Km,
9h50 pour la course nature de 9 Km,
9h55 pour la randonnée de 11 Km.
Les départs se feront devant le gymnase Pierre Boulé. Le circuit emprunte les rues de Saint-Sylvain et de la commune nouvelle du Bu sur Rouvres ainsi que leurs sentiers et les sentiers des communes de Poussy la campagne, Soignollles, et de Valambray . L'arrivée se situe devant le Gymnase Pierre Boulé.

Art.3. Ravitaillement

Aucun ravitaillement en course ne sera assuré sur la distance de 5Km
Sur la course de 9Km, un ravitaillement est assuré au 5 ème kilomètre.
Sur la course de 24 Km, un ravitaillement est assuré au 7ème km ainsi qu'au 16ème et au 20ème,
Pour chacune des courses un ravitaillement final sera proposé.

Art.4. Inscriptions et invitations

Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement par internet sur le site **normandiecourseàpied.com** à partir du **Samedi 7 novembre à 7h03** jusqu'au **au Vendredi 05 Mars 2027 à 12h00**. L'inscription ne sera prise en compte qu'accompagnée de son règlement et du Parcours de Prévention Santé. S'il reste des places, les inscriptions seront aussi possibles sur place jusqu'à 45 minutes avant le départ de chaque course. Les frais d'engagement sont de : 26 euros pour le 24 Km, 11 euros pour le 9 km, 7 euros pour le 5 km, 2 euros par course enfants et 7 € pour la randonnée. Une majoration de 3€ sera faite pour les inscriptions le jour de la course uniquement pour les courses adultes.

Invitations : Les vainqueurs, hommes et femmes de l'édition précédente seront automatiquement invités par l'organisation. En cas d'indisponibilité des vainqueurs, l'organisateur fera appel à la personne arrivée 2ème. En cas d'indisponibilité du 2ème il sera fait appel au participant arrivé(e) 3ème. En cas d'indisponibilité du 3ème il ne sera pas fait appel aux autres participants.

L’organisation se réserve la possibilité d’inviter toute personne permettant la mise en valeur de la course.

Art.5. Conditions de participation

Condition obligatoire pour participer à la manifestation sportive.
 Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l’organisateur s’assurera, que chaque participant fournira son Passeport de prévention Santé (PPS), valide à la date de la course comme demandé dans le cadre de la loi « Sport » du 2 mars 2022 visant à démocratiser la pratique du sport en France, la Fédération Française d’Athlétisme.
Les participants titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d’une Licence Athlé Santé Loisir fourniront leur Licence
 ou titulaires d’une Licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l’UFOLEP.
Dans ce cas, la mention de non-contre-indication à la pratique **de l’Athlétisme en compétition** ou de la **Course à pied en compétition** doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte Licence ;
 ou titulaire d’une Licence délivrée par la FF Triathlon ;
Pour les enfants un questionnaire de santé ainsi que l’autorisation parentale sera demandée. Pour les mineurs inscrits sur les courses adultes, ces documents seront aussi demandés.

Art.6. Catégories d’âge

Elles concernent la saison sportive qui commence le 01 Septembre 2026 jusqu’au 31/08/2027. Les catégories masculines et féminines sont les suivantes : Minimes (U16) 2012-2013, Cadets (U18) 2010 – 2011, Juniors (U20) 2008 – 2009, Espoirs (U23) 2005 à 2007, Seniors 1993 à 2004 Master 1992 et avant (*).

(*) Détail des catégories Masters H et F :
 M0 : 1992 - 1988, M1 : 1987 - 1983, M2 : 1982 - 1978, M3 : 1977 – 1973, M4 : 1972-1968, M5 1967-1963, M6 1962-1958, M7 1957-1953, M8 1952-1948, M9 1947-1943, M10 1942 et avant

Pour la course enfants sont acceptés les catégories suivantes :
U14 Benjamins 2014-2015, U12 / Poussins 2016 et 2017, Éveil Athlétique 2018 à 2020, baby athlé 2021 uniquement.

Art.7. Sécurité

 Le Comité d’Organisation est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la Maif. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l’assurance liées à leur licence. Il incombe aux autres concurrents de s’assurer personnellement.

 L’organisation dispose d’une ambulance, d’une assistance médicale assurée par la sécurité civile pendant la manifestation sportive. Les secouristes devront se poster à l’arrivée de la course.

 Sur le parcours, une moto électrique se positionnera en tête de chaque course et des vélos en serre file. Des signaleurs seront présents aux intersections routières et des responsables de course assurent la sécurité des coureurs.

 En dehors des parties routières, le parcours sera balisé avec un fléchage, de la rubalise, des jalons, des drapeaux ou tout autre moyen de signalisations permettant aux concurrents de se repérer,

 Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d’accident provoqué par une défaillance physique ou psychique. Tous les participants (ou leur représentant légal) s’engagent sous leur propre responsabilité civile ou médicale.

Art 8. Retrait des dossards
Les dossards seront retirés uniquement sur présentation d’une pièce d’identité au nom et prénoms du participant concerné. La cession d’un dossard à une autre personne est formellement interdite.

L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.

Le retrait des dossards se fera au Gymnase Pierre Boulé, à partir de 8h00 le jour de la course jusqu'à 15 min avant le départ des courses.

Art.9. Engagement

Tout engagement est strictement nominatif, ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard sera disqualifiée et reconnue responsable en cas d'accident.

Art.10. Accompagnateurs

Pour des raisons de sécurité, les suiveurs (piétons, cycles, rollers…) sont interdits sur l'ensemble du circuit. Seuls ceux de l'organisation sont autorisés.

Art.11. Parking et Vestiaires

 Le parking du parc de la vallée, celui du cimetière, de l'école ainsi que celui de la mairie, du stade et du pump track, seront mis à disposition des coureurs. La rue Saint martin des bois permettra aussi aux concurrents de stationner.

 Les vestiaires et les WC du gymnase peuvent être utilisés par les concurrents. Seront mis à disposition les WC communaux.

Art.12. Récompenses et classements :

 Un lot souvenir est distribué à chaque coureur au retrait du dossard (médaille avant ou après ?), une surprise attendra les finishers.

 Un classement individuel est établi pour les trois meilleurs temps scratch hommes et femmes de chaque course inscrite au programme (Podium et lots aux 3 premiers) pour les courses adultes. Les podiums se dérouleront aux alentours de 12h15 après l'arrivée de l'ensemble des participants. Les courses enfants ne donneront pas lieu à podium mais chaque enfant aura une médaille. Seuls les concurrents présents à la remise des prix peuvent prétendre aux récompenses. Chaque concurrent sur les courses adultes est automatiquement inscrit à une tombola, un tirage au sort sera effectué pour l'ensemble des dossards et des lots seront remis à l'issue des deux courses, sur présentation du dossard.

 Les résultats sont affichés sur le site d'arrivée au fur et à mesure de leur édition. Le classement complet sera visible sur normandiecourseapied.com.

Art. 13 : Modification, report, annulation

Modification :
Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements.
Report :
Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de reporter l'événement a une date ultérieure.
Annulation :
Si l'évènement devait être annulé et non reporté pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française, les dossards seraient intégralement remboursés à l'exclusion des frais annexes engagés par l'organisateur.

Art.14. Droit d'image et données personnelles

Droit à l'image

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayant droits tel que partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils peuvent apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation sportive.

Données personnelles

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations.

Art. 15 : Mises hors course

Elimination :

Absence de dossard. Falsification de dossard. Retard au départ de la compétition. Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritus). Refus de se faire examiner par un médecin. Ravitaillement par un tiers.

Réclamation :

Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire oralement auprès du 1er poste rencontré et par écrit à l'arrivée auprès du directeur de course, avant la proclamation des résultats.

Art. 16 : Contrôle antidopage

Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes sélectionnées devront se soumettre aux directives du médecin de l'AFLD.

Art.17 : Engagement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

LES SENTIERS SAINT SYLVANNAIS

Autorisation parentale et attestation sur l'honneur pour un sportif mineur

Je soussigné(e)

Demeurant

Agissant en qualité de : père mère tuteur (rayer la mention inutile)

Autorise ma fille / mon fils (rayer la mention inutile) mineur(e) nommé(e) ci-dessous :

Nom : Prénom :

Né(e) le : / /

À participer à

☐ La mini-sylvannaise, course de 1 000 mètres, ouverte aux enfants nés entre 2016 et 2018,

☐ La baby-sylvannaise, course de 500 mètres, ouverte aux enfants nés en 2019 et 2021.

Ces courses se dérouleront à 9h15 et 9h30 à Saint Sylvain, le 07 / 03 / 2026.

Fait à :

Le : / /

Signature du Responsable Légal

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale :

Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.			
Tu es :	**une fille** **un garçon** (rayer la mention inutile)		
Ton Nom / Prénom :			
Ton âge :			
Depuis l'année dernière		**OUI**	**NON**
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?			
As-tu été opéré (e) ?			
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?			
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?			
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?			
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?			
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?			
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?			
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?			
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?			
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?			
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?			
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)			
Te sens-tu très fatigué (e) ?			
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?			
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?			

Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de l'organisation que chacune des rubriques du questionnaire santé donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition.

Nom / Prénom. **Date.** **Signature.**

Questionnaire de santé publié par l'Arrêté du 7 mai 2021 fixant le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur